



## Egalité H/F, discrimination, sexisme et harcèlement

### Maîtriser les règles pour gérer les situations

Le décret du 8 janvier 2019 fixe la méthode de calcul et d'évaluation des indicateurs sur l'égalité entre les hommes et les femmes que les entreprises de plus de 50 salariés doivent publier dès à présent et au plus tard en 2020. A défaut, ces entreprises encourent une **pénalité financière**.

**Le barème des indicateurs de l'égalité H/F** fait donc désormais partie d'un arsenal juridique déjà conséquent pour garantir une égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Ce barème ne met pas fin à l'obligation pour ces entreprises de mettre en place **un accord ou un plan d'action** afin d'assurer l'égalité professionnelle H/F, là encore, sous peine d'encourir une pénalité financière.

Les entreprises sont donc invitées à agir de plus en plus fermement sur le terrain de l'égalité en mettant en œuvre un travail de veille et d'amélioration des situations en lien avec leurs partenaires sociaux.

Dans ce cadre, elles doivent savoir traiter la **discrimination H/F, le harcèlement sexuel et les accusations de propos sexistes** qui ont pris une ampleur sociétale considérable et n'épargnent pas le monde de l'entreprise.

## FORMATION

### Droit Social

Le 17 octobre 2019  
de 9h à 17h à LYON  
(lieu exact communiqué  
ultérieurement)

Une formation co-animée par :

**Sandrine CHATARD**

*Avocat Associé*

**Aurélia DEJEAN DE LA BATIE**

*Docteur en droit*

### TARIF

**510€ HT - abonnés\***  
**550€ HT - non abonnés\***

\* Déjeuner inclus

### Nombre de place limité

Pour plus d'informations :  
[lyon@barthelemy-avocats.com](mailto:lyon@barthelemy-avocats.com)

04 72 84 46 46

[Inscrivez-vous ici](#)

### OBJECTIFS

- Connaître et appliquer les obligations en matière d'égalité H/F pour mieux se conformer et éviter les pénalités
- Savoir gérer et prévenir les agissements déviants

### PUBLIC CONCERNÉ

- Chefs d'entreprise ou d'établissement
- DRH/RRH
- Responsables et membres des services juridiques
- Juriste



BARTHÉLÉMY  
AVOCATS

VOTRE PARTENAIRE EN DROIT SOCIAL

N° de déclaration d'activité : 836 303 864 63 • Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat



## PROGRAMME

### PUBLIC CONCERNÉ

- Chefs d'entreprise ou d'établissement
- DRH/RRH - Juristes
- Responsables et membres des services juridiques

### PRÉ-REQUIS

Toute personne confrontée à l'application du droit du travail dans ses activités professionnelles.

## CONTENU

### I. **Egalité H/F : quelles sont vos obligations ?**

- Le nouvel index égalité H/F
- BDES et consultation du CSE
- Négociation sur l'égalité professionnelle : accord ou plan d'action ?

### II. **Discrimination, agissements sexistes et agissements sexuels : prévenir les risques et comprendre vos obligations**

- Discrimination H/F, harcèlement sexuel, agissements sexistes au travail : définitions et cadre juridique
- Obligations de l'employeur : de la prévention à la gestion du risque avéré
- Les conséquences sur le plan civil et pénal

## MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Un support pédagogique élaboré spécialement pour l'action en cours est remis aux stagiaires. Ce support est à la fois théorique, présentant les règles légales applicables et leur évolution, et pratique.

## LE + PÉDAGOGIQUE

Apport d'une vision pratique et pragmatique.

Cette formation est imputable sur le budget formation et est limitée à un groupe de 25 personnes afin de favoriser les échanges.

## SUIVI ET ÉVALUATION

- Une attestation individuelle de formation sera remise à chaque stagiaire
- Un questionnaire d'évaluation permet au stagiaire d'évaluer le déroulement de l'action formation



## FICHE D'INSCRIPTION ENTREPRISE

### TITRE DE LA FORMATION : **EGALITE H/F, DISCRIMINATION, SEXISME ET HARCELEMENT**

Entreprise (Raison sociale) : .....  
Représentée par M. / Mme : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : ..... Fax : .....  
Email : .....

Nom et numéro de téléphone de la personne à contacter au service du personnel pour toute précision concernant l'établissement de la convention de formation :

.....  
.....  
.....

### INSCRIPTION PRISE AU BÉNÉFICE DE :

NOM, Prénom : ..... Fonction : .....  
NOM, Prénom : ..... Fonction : .....  
NOM, Prénom : ..... Fonction : .....

### PAIEMENT :

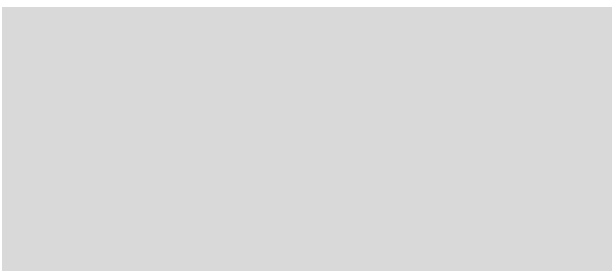
Règlement de la facture par l'entreprise       Règlement de la facture par un organisme extérieur

Nom et adresse de l'organisme auquel doivent être adressées la facture et la convention de formation (en l'absence d'indication, ces documents seront établis au nom de la société) :

Envoyer ces documents à l'entreprise       Envoyer ces documents directement à l'organisme

Fait à ..... , le .....

Signature et cachet de l'entreprise



**AVIGNON**

1 rue Ninon Vallin  
84000 Avignon  
Tél. : 04 90 89 75 69 - Fax : 04 37 22 15 40  
avignon@barthelemy-avocats.com

**BORDEAUX**

119, avenue du Général Leclerc - BP 28  
33019 Bordeaux cedex  
Tél. : 05 57 22 22 70 - Fax : 04 37 22 15 31  
bordeaux@barthelemy-avocats.com

**CLERMONT-FERRAND**

Résidence « Les Parcs »  
39, rue Amadéo - CS 20008  
63057 Clermont-Ferrand cedex 01  
Tél. : 04 73 19 28 50 - Fax : 04 73 19 28 70  
clermont@barthelemy-avocats.com

**LILLE**

19, square Dutilleul - 59800 Lille  
Tél. : 03 20 74 09 09 - Fax : 04 37 22 15 36  
lille@barthelemy-avocats.com

**LYON**

208, rue Garibaldi - CS 13551  
69422 Lyon cedex 03  
Tél. : 04 72 84 46 46 - Fax : 04 37 22 15 37  
lyon@barthelemy-avocats.com

**MARSEILLE**

54 allées Turcat Méry - CS 40034  
13272 Marseille CEDEX 08  
Tél. : 04 96 10 02 40 - Fax : 04 37 22 15 30  
marseille@barthelemy-avocats.com

**METZ**

21, rue de Sarre - 57000 Metz  
metz@barthelemy-avocats.com

**MONTPELLIER**

223, avenue Clément Ader  
Castelnau 2000  
34170 Castelnau-le-Lez  
Tél. : 04 67 22 10 00 - Fax : 04 37 22 15 39  
montpellier@barthelemy-avocats.com

**MULHOUSE**

10, rue de Zurich - 68100 Mulhouse  
Tél. : 03 89 59 32 57 - Fax : 04 37 22 15 46  
mulhouse@barthelemy-avocats.com

**NANTES**

14, rue de la petite Sensive - CS 52374  
44323 Nantes cedex 3  
Tél. : 02 40 93 54 55 - Fax : 04 37 22 15 29  
nantes@barthelemy-avocats.com

**NICE**

11, rue de Rivoli - 06000 Nice  
Tél. : 04 93 80 80 80 - Fax : 04 37 22 15 48  
nice@barthelemy-avocats.com

**NÎMES**

65 Avenue Jean Jaurès - 30900 Nîmes  
Tél. : 04 66 29 50 50 - Fax : 04 37 22 15 40  
nimes@barthelemy-avocats.com

**PARIS**

24, rue de Berri - 75008 Paris  
Tél. : 01 53 53 63 60 - Fax : 04 37 22 15 42  
paris@barthelemy-avocats.com

**PAU**

2 rue O'quin - 64000 Pau  
Tél. : 05 59 12 69 90 - Fax : 04 37 22 15 43  
pau@barthelemy-avocats.com

**RENNES**

2b rue de la Huguenoterie - CS 54301  
35043 Rennes  
Tél. : 02 99 30 54 54 - Fax : 04 37 22 15 45  
rennes@barthelemy-avocats.com

**STRASBOURG**

20, rue Jules Rathgeber - 67100 Strasbourg  
Tél. : 03 88 55 91 31 - Fax : 04 37 22 15 46  
strasbourg@barthelemy-avocats.com

**TOULOUSE**

35/37, rue Lancefoc - 31000 Toulouse  
Tél. : 05 34 41 90 60 - Fax : 04 37 22 15 49  
toulouse@barthelemy-avocats.com

**TOURS**

16 rue de la Tuilerie - 37550 Saint-Avertin  
Tél. : 02 47 55 38 50 - Fax : 04 37 22 15 21  
tours@barthelemy-avocats.com

VOTRE PARTENAIRE EN DROIT SOCIAL



B